

seille une médication iodurée. Peu de jours après le début de ce traitement, une crise d'asthme parut, provoquée par l'emploi du médicament ioduré que le malade avait pris, pendant 17 ans, pour calmer ses souffrances et guérir son mal.

INTERETS PROFESSIONNELS

LA MEDECINE ET LA POLITIQUE

Si le médecin doit, avant tout, faire de la médecine, la politique ne lui est pas interdite. Il peut la faire servir non seulement à améliorer les conditions économiques et sociales de son pays, mais aussi à perfectionner l'enseignement de la médecine quand l'occasion s'en présente.

Nous avons eu plusieurs médecins députés à la Législature de Québec ; plusieurs ont fait noblement leur devoir, malheureusement tous n'ont pas toujours compris qu'à côté des intérêts de parti, il y avait des intérêts plus chers encore à sauvegarder : ceux de la profession médicale, prise d'assaut de tous côtés par les charlatans licenciés ou non, les "irréguliers" et les démolisseurs de "statuts."

On se rappellera sans doute l'attitude déplorable de deux ou trois médecins durant ces dernières années.

Malgré la lutte énergique des membres du Bureau du Collège des Médecins contre l'adoption de certains bills qui faisaient table rase de nos droits et privilèges, nous avons vu ces 2 ou 3 médecins s'allier à quelques démagogues en quête de populacerie afin de nous forcer la main en faveur d'étudiants qui avaient négligé ou refusé de se conformer à la loi commune.

Dernièrement encore, le Collège des Médecins, de concert avec les autorités universitaires de Laval, réclamaient *cinq années d'études* pour les étudiants en médecine et apportaient, à l'appui, des arguments sérieux.

Eh, bien ! malgré la compétence du corps enseignant, la mesure a été ajournée *sine die* après les discours absurdes de quelques députés et particulièrement du député de Montcalm, le Dr B.

Il n'a pas tardé — le cher confrère — à recevoir sa récompense : ses électeurs ont compris, malgré ses discours, ou à cause d'eux,